

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE NANCY

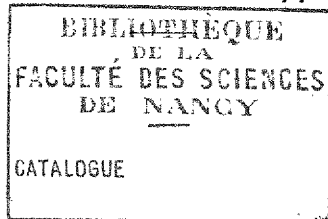
RENTÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

ET DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

Le 20 Novembre 1877



NANCY
IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}
11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1877

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT

MM. JALABERT *, I ¹, Doyen, Professeur de Code civil (1^{re} chaire)
et Chargé du cours d'Histoire de Droit romain et de Droit
français.

HEIMBURGER *, I ¹, ancien Professeur de la Faculté de
Droit de Strasbourg, Professeur honoraire.

LEDERLIN, I ¹, Professeur de Droit romain (2^e chaire),
autorisé à faire le cours de Pandectes, et Chargé du cours de
Droit français étudié dans ses origines féodales et coutu-
mières.

LOMBARD, A ¹, Professeur de Droit commercial, et Chargé
du cours de Droit des gens.

LIÉGEOIS, A ¹, Professeur de Droit administratif, et Chargé
du cours d'Économie politique.

DUBOIS, A ¹, Professeur de Droit romain (1^{re} chaire), et
Chargé du cours de Droit civil approfondi dans ses rapports
avec l'Enregistrement.

BLONDEL, Professeur de Code civil (2^e chaire).

BINET, Professeur de Code civil (3^e chaire).

ORTLIEB, Agrégé, Chargé du cours de Procédure civile.

LOMBARD (P.), Agrégé, Chargé du cours de Droit criminel.

GARNIER, Agrégé, Chargé du cours d'économie politique.

MAY, Agrégé, Chargé du cours de Droit romain (2^e chaire).

LACHASSE, A ¹, Docteur en Droit, Secrétaire agent comptable.
